Image not found or type unknown

Nuisances sonore du à l'élevage de poules chez mon voisin

Par **ianahc**, le **01/09/2015** à **16:09**

J'habite en milieu rural, or à côté de chez moi ma voisines possède une trentaine de poules (donc sept coqs et 10 oies) nos habitations ne sont séparées que de 5 mètres par un petit chemin, dès 5 heures du matin je suis par ses volailles et toutes la journée de même, puis quand vient l'heure des repas je suis envahie par des mouches bleues. J'ai téléphonée à la mairie, on m'a répondu que nous étions à la campagne, je n'est rien contre ses petites bêtes, mais je trouve que le nombre est trop important.
Quel autre recours puis je avoir. Dans l'attente, cordialement.

Par **Portalis-25**, le **01/09/2015** à **16:16**

Bonjour

les nuisances sonores peuvent être considérées comme un trouble anormal de voisinage. C’est le juge qui appréciera si le trouble est anormal.

Lisez cet article pour savoir comment faire votre recours
http://www.pap.fr/conseils/voisinage/troubles-du-voisinage-comment-reagir/a1851/saisir-un-tribunal-pour-trouble-anormal-de-voisinage

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés